

Délibération du Conseil Municipal
Séance du mardi 26 janvier 2021
A 19 h 15 en Mairie d'Enquin lez Guinegatte

Membres en exercice :
23

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six janvier à 19 heures 15 les membres du Conseil Municipal se sont réunis en salle des fêtes d'Enquin les Mines sous la Présidence d'Hervé DUPONT, Maire de la commune, suite à la convocation du 20 janvier 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : 19

Présents : Hervé DUPONT, Martine NOEL BULOT, Fabien BUIRE, Valérie MOLIN, Bernard DEBOMY, Thierry DEQUIEDT, Virginie FLAHAUT, Isabelle GARCIA, Isabelle MAES, Nathanaël MASSON, Frédéric PICQUET, Claude ROCHE, Isabelle TITRENT, Jérôme DEHURTEVENT, Marie DE FIGUERREDO, Corinne DUPUIS, Josée FROMENT, Michèle LALOY, Rémi HANNOTEL

Votants : 22
dont 3 procurations

Représentés : Manuelle CLERBOUT par Fabien BUIRE, Laurent BRODEL par Marie DE FIGUERREDO, Romain GRESSIER par Hervé DUPONT

Excusé : Alain DENIS

Secrétaire de séance : Marie DE FIGUERREDO

DE_2021_002 - Objet : Parc éolien de la Lys

Par arrêté préfectoral en date du 4 janvier 2021, une enquête publique se déroulera en Mairie de Lisbourg du 1^{er} février au 5 mars 2021 pour le Projet éolien déposé par la Sté ENERTRAG pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Lisbourg de 7 machines (2 à 125 m et 5 à 135 m) et 3 postes de livraison.

Selon l'article 9 du présent arrêté, la commune doit émettre un avis sur ce projet à transmettre en Préfecture au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose à 18 VOIX CONTRE et 4 ABSTENTIONS au projet d'exploitation du Parc éolien de la Lys déposé par la Sté ENERTRAG qui viendrait augmenter la saturation du paysage.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire du fait de sa publication et transmission en Préfecture.

Le Maire, Hervé DUPONT



RF PREFECTURE D'ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/01/2021 062-200063006-20210126-DE_2021_002-DE